

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ GÉNÉRALE relatif à l'année 2020

Présenté par M. Jean-Claude SAFFACHE, Président,

à l'Assemblée générale du 22 Février 2021

Mesdames, Messieurs, Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous voici de nouveau réunis pour notre Assemblée générale ordinaire.

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre participation à cette réunion, qui, en raison de la crise sanitaire, se tient dans un format extraordinaire, en mode hybride, comme l'autorisent les textes qui encadrent le fonctionnement des associations en cette période : pour respecter les normes de distanciation, un petit nombre d'adhérents sont présents physiquement à notre réunion, les autres y participent en mode distanciel, en audio ou télé-conférence. Mais quel que soit votre mode de participation, vous témoignez de l'intérêt que vous portez aux activités et au développement des activités de notre association.

Malgré ces circonstances particulières, le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation a augmenté de plus d'une dizaine par rapport à l'année précédente, grâce notamment à la possibilité que nous avons offerte de régler les cotisations en utilisant les moyens modernes de paiement. Mais si l'on analyse nos listes d'adhésions sur une période de 3 ans, notre potentiel s'établit à au moins 150 adhérents, ce qui donne la mesure de notre marge de progression. Nous devons donc renforcer notre campagne d'adhésion pour l'année 2021, non seulement vers la recherche de nouveaux adhérents, mais également par un effort soutenu en direction de ceux qui règlent leur cotisation de manière irrégulière.

I.- QU'AVONS-NOUS FAIT EN 2020 ?

1) Le point saillant de l'actualité du CASODOM en 2020 a consisté à adapter nos modes de fonctionnement à la suite de la crise sanitaire.

Notre décision immédiate, dès l'annonce du premier confinement, a été de prendre les dispositions pour fonctionner entièrement en télétravail. Nos partenaires et nos usagers en ont été informés par voie de communiqués diffusés dans les médias.

En outre, pour toutes nos aides, la procédure du virement bancaire a été généralisée, y compris pour les aides alimentaires, le fonctionnement hasardeux de la Poste pendant cette période ne garantissant ni la sécurité ni la pérennité de la livraison des tickets alimentaires au domicile des bénéficiaires.

Le service a ainsi fonctionné sans discontinuité pendant le confinement, sans diminution de ses prestations.

2) Ainsi, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, l'année 2020 a connu une augmentation notable de l'activité de notre Service social.

Il fallait en effet, en plus de nos prestations habituelles, répondre dans l'urgence aux demandes de nombreux Ultramarins dont la situation de précarité s'est trouvée aggravée en raison du confinement, qu'il s'agisse notamment :

- Des Étudiants ultramarins se trouvant confinés dans une chambre exiguë, qui perdaient leurs maigres revenus complémentaires, et pour lesquels il a fallu mettre en place un dispositif d'aides d'urgence,
- De malades, déjà transférés vers les hôpitaux de l'Hexagone, qui voyaient leurs interventions médicales déprogrammées, et qui pour beaucoup d'entre eux, étaient affectés par la fermeture des maisons des parents où ils étaient hébergés : il a fallu dans ce cas, en liaison étroite avec les Caisses de sécurité sociale dont ils dépendaient, leur trouver un hôtel et leur attribuer des aides d'urgence, ainsi que leur apporter un soutien psychologique jusqu'au retour à une situation normale ;

- Ou de personnes dont le retour vers leurs territoires avait été différé pendant cette crise sanitaire en raison de l'interruption des liaisons aériennes depuis la métropole, et qu'il a fallu également aider à la fois pour leur hébergement et pour leurs besoins de subsistance.

Comme le montre le tableau ci-annexé, le montant des aides versées en 2020 a atteint un montant inégalé de 104 852 €, en augmentation de 20,20 % par rapport à l'année précédente. Sur ce montant de 104 852 €, près de 30 000 € d'aides ont été versées pendant le premier confinement, du 16 mars au 30 juin 2020 : ces chiffres montrent la très forte réactivité de notre Service social pendant cette période difficile.

Mais nous avons voulu aussi compléter ces aides matérielles par un soutien sous forme d'écoute, notamment auprès des malades isolés, grâce au concours de bénévoles, et notamment de notre administratrice Danielle APOCALE qui s'est beaucoup investie en ce domaine.

II- LE POINT SUR NOS CONVENTIONS

La plupart de nos conventions antérieures ont été reconduites, sous réserve des précisions suivantes.

1) La Ville de Paris a dénoncé la convention CMAI DOM/TOM à compter du 30 septembre 2020.

Il s'agissait en effet d'une convention conclue à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de trois ans, et qui expirait donc au 31 mars 2020. Après un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 30 septembre 2020, la nouvelle équipe municipale résultant des élections du mois de juin, où un Conseiller élu a été désigné comme responsable des Outre-mer, a décidé de réintégrer l'activité du CMAI à la Mairie de Paris à compter du 1^{er} octobre 2020.

Tous les engagements pris en application de la convention de 2017 ont été remplis par la Ville, et les paiements dus au titre de l'année 2021 ont été effectués à bonne date. La Mairie de Paris a en outre promis de continuer à soutenir l'action sociale du CASODOM.

2) Le Ministère des Outre-mer et la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer et la Visibilité des Outre-mer (DIECVI) ont passé avec notre association une nouvelle convention pour l'accompagnement des Étudiants ultramarins pendant la crise sanitaire, suite à un « appel à manifestation d'intérêt » (procédure simplifiée d'appel à la concurrence).

Par décision du 5 mai 2020, une subvention de 17 500 € nous a été accordée à cette fin.

3) Nos principaux partenaires, que nous avons sollicité pour augmenter le montant de leurs subventions afin de tenir compte de l'augmentation des besoins résultant de la crise sanitaire, ont réajusté à la hausse le montant des subventions prévues dans leurs conventions avec le CASODOM. Ainsi :

a) Le Ministère des Outre-mer a porté sa subvention de 51 000 € à 58 000 €.

b) Pour tenir compte de nos demandes de réajustement résultant de l'explosion des dépenses engagées pour le compte de la CGSS de Martinique, celle-ci a porté ses subventions 2020 à un montant total de 40 139 € (11 280 € pour l'action sociale contre 10 000 € au budget prévisionnel ; 28 859 € pour l'hébergement des malades, contre 15 000 € au budget prévisionnel). Mais, par rapport aux 43 863,50 € de dépenses effectuées sous forme d'aides à ses assurés sociaux, en plus des dépenses engagées par l'association pour le fonctionnement de l'action sociale, il reste encore un montant qui est réclamé à cette Caisse. Compte tenu des bons rapports que nous entretenons avec elle, il n'y a pas de doute que ces ajustements interviendront.

c) Nous avons également eu des discussions fructueuses avec la CGSS de Guyane, qui a décidé :

- D'une part de s'aligner sur les dispositions prévues par nos conventions avec les CGSS de Martinique et de Guadeloupe, en nous allouant :

- Une subvention de 10 000 € pour l'action sociale (contre 7 000 € les années précédentes)
- Une nouvelle subvention de 15 000 € pour l'hébergement de ses patients en région parisienne.

- D'autre part de contribuer au fonctionnement de l'antenne lyonnaise à créer pour l'hébergement de ses patients, en fixant sa subvention à 17 500 €, comme nous l'avions demandé.

- d) La Collectivité territoriale de la Guyane a décidé de participer à hauteur de 6 000 € au financement de la mise en place du dispositif d'hébergement en région lyonnaise pour les patients guyanais.
- e) Enfin, nos efforts pour obtenir de LADOM le versement complet des sommes qu'elle nous devait depuis trois ans, ont été couronnés de succès : le solde de 12 923,30 € nous a été versé le 11 septembre 2020.

III- Cependant, la mise en œuvre de certaines des nouvelles activités que nous projetions a dû être différée en raison de la crise sanitaire.

Il en est ainsi :

1) De la nouvelle activité de formation professionnelle de marins de la navigation fluviale sur la Seine, que nous devons entreprendre sur l'initiative et avec l'accompagnement de notre Vice-Président Jocelyn GOLITIN, qui mettait ses bateaux à disposition pour la formation des candidats en situation d'exploitation.

La première étape incontournable dans la mise en œuvre de ce projet a été franchie, avec la décision prise par la DIRECCTE d'Île-de-France d'inscrire notre association comme « organisme de formation ».

La seconde étape, également réalisée, a été de conduire, grâce au bénévolat de notre administratrice Danielle APOCALE, toutes les évaluations sociales préalables à la formation des candidats.

Malheureusement, la décision de confinement, qui a conduit à interdire toute navigation sur la Seine depuis mars 2020, nous a obligé à différer cette formation.

2) Pour les mêmes raisons, nous avons dû différer la création de notre nouveau dispositif d'hébergement de patients guyanais en région lyonnaise, car cette mise en œuvre impliquait des déplacements suivis en région lyonnaise que les mesures de confinement rendaient difficiles voire impossibles.

Nous avons la ferme intention de réaliser ces projets dès que les circonstances le permettront.

III- QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021 ?

1) Consolider nos points forts

Notre premier objectif est de consolider et de renforcer notre positionnement dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des malades en évacuation sanitaire

Il est important de poursuivre et d'améliorer nos efforts dans ce domaine, devenu le poste de nos dépenses sociales ayant connu la plus forte progression.

Notre priorité sera ici de conduire à bien la création du dispositif de familles d'accueil en région lyonnaise pour les patients guyanais.

- L'accompagnement des étudiants ultramarins dans l'Hexagone est également devenu une priorité stratégique nouvelle pour notre association.

Nous devons être prêts à accompagner le Ministère des Outre-mer et la DIECVI dans tous leurs projets concernant nos étudiants dont la situation a été aggravée depuis la crise sanitaire, qu'il s'agisse de leur apporter une écoute ou un soutien psychologique, ou de faciliter leurs démarches dans le domaine du logement, autre préoccupation majeure pour nos jeunes.

- Enfin, l'éventualité de nous associer à un nouveau dispositif en matière de continuité territoriale en matière funéraire a également été évoquée.

2) Réussir la 9^{ème} édition des Talents de l'Outre-mer

Notre mission de « Révéléateur des « Talents de l'Outre-mer » est devenue à partir de 2005, à côté de l'entraide sociale, le second axe de notre cœur de métier, grâce aux initiatives portées par notre ancien Président, Monsieur Georges DORION.

275 « Talents de l'Outre-mer » ont ainsi été distingués par notre association qui témoignent de l'excellence des Outre-mer dans leurs territoires, dans l'Hexagone, et dans le monde.

L'association « Réseau des Talents de l'Outre-mer », présidée par notre Vice-Présidente Yola MINATCHY, mais distincte du CASODOM, assure la mise en réseau et l'implication de ces « Talents » distingués par notre association, en menant diverses actions favorisant la visibilité de l'excellence ultramarine.

Le Conseil d'administration a approuvé notre proposition de maintenir l'édition 2021 de cette manifestation malgré la prolongation de la crise sanitaire, car elle répond à une forte attente de la part des Ultramarins.

Et le Président de la République a d'ores et déjà décidé d'accorder son Haut patronage à cette opération.

Mais nous verrons le moment venu, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, selon quelle modalité, présentielle ou distancielle, pourra se dérouler la cérémonie de remise des prix prévue à la fin de l'année 2021.

3) Adapter notre organisation à l'évolution de nos missions

Comme je le présenterai dans un moment, notre priorité donnée aux grands axes de nos cœurs de métiers, l'entraide sociale et la jeunesse, se traduira dans l'évolution de la composition de notre Conseil d'administration, où à la faveur des opérations de renouvellement de mandats, entrerons dans notre Conseil d'administration :

- Deux nouvelles administratrices ayant une expérience avérée dans le domaine social, Madame Viviane NAQUIN et Madame Marie-Louise LUPTER ;
- Deux anciens « Talents de l'Outre-mer », Madame Erika VELIO et Monsieur Bruno SAINTE-ROSE.

NOUS AVONS UNE PENSÉE POUR Madame Yolande GOVINDAMA DÉCÉDÉE DANS DES CIRCONSTANCES TRAGIQUES

4) Reprendre nos débats dès que les circonstances sanitaires le permettront.

Pour permettre la convivialité, ces débats ne peuvent se concevoir qu'en présentiel. Nous les reprendrons donc dès que cela sera possible.

Sont d'ores et déjà programmées des interventions suivantes :

-Dr Jeanne WILTOLD, Psychiatre, autour de son livre « Mais qu'est-ce c'est donc qu'un Noir, Essai psychanalytique sur les conséquences de la colonisation des Antilles » ;

- M. Antoine DELBLON, Professeur de Droit et Science Politique à l'Université de Nantes, sur le thème « Le Discours de Madiana, vingt ans après » (pour mémoire, il s'agit du discours prononcé le 11 mars 2000 par l'ancien Président Jacques CHIRAC, pour proposer une évolution « à la carte » des institutions des départements d'Outre-mer) ;

- M. Jean-Pierre VERSINI-CAMPINCHI, ancien Doyen du Barreau de Paris, autour de son livre « Papiers d'identité ». (Pour mémoire Monsieur VERSINI-CAMPINCHI est l'un des petits-fils du Président fondateur du CASODOM, Robert ATTULY, ancien Haut-Conseiller à la Cour de cassation).

X
X X

Le CASODOM, association qui entrera cette année dans sa soixante-cinquième année, a montré à la fois sa résilience, sa faculté d'adaptation et d'anticipation, sa capacité de rebond.

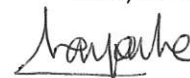
Que toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette œuvre collective en soient remerciés : bénévoles du Conseil d'administration, salariés, adhérents et Amis, qui nous ont toujours manifesté un soutien actif.

Riches de notre passé, préparons ensemble notre futur.

C'est Ensemble que nous réussirons.



Paris, le 22 Février 2021

 Le Président

Jean-Claude SAFFACHE